

Primes pour l'installation photovoltaïque et l'installation de la pompe à chaleur au Luxembourg (en détails)

Type d'installation	Conditions	Montant de la prime
L'installation solaire photovoltaïque	installation en toiture, en façade ou intégrée au bâtiment + une puissance ≤ 30 kW	20% des coûts effectifs, plafonnée à 500 €/kW
	installation en mode autoconsommation ou dans le cadre d'une communauté énergétique + une puissance ≤ 30 kW	50% des coûts effectifs, plafonnée à 1250 €/kWc
la pompe à chaleur géothermique ou la pompe à chaleur combinée à un accumulateur de chaleur latente et un collecteur solaire thermique	maison unifamiliale + puissance ≤ 10 kWt	8 000 €
	maison unifamiliale + puissance ≥ 10 kWt	800 €/kWt sans dépasser 12 000 €
	logement faisant partie d'un immeuble collectif	7 500 € / unité
	immeuble collectif	37 500 €
La pompe à chaleur air-eau dans un nouveau bâtiment	maison unifamiliale	3 000 €
	logement faisant partie d'un immeuble collectif	2 000 € / unité
	immeuble collectif	10 000 €
La pompe à chaleur air-eau dans un bâtiment existant	installation d'une puissance ≤ 10 kWt	5 000 €
	installation d'une puissance ≥ 10 kWt	500 €/kWt sans dépasser 12 000 €.

Primes pour la rénovation énergétique au Luxembourg (Enoprimes + Fonds nova naturstroum):

- Enoprimes: sont des subventions pour vos travaux de rénovation énergétique. Elles sont cumulables avec d'autres subventions.
- Fonds nova naturstroum: sont intégrés à la Fondation Enovos et visent la promotion ainsi que la mise en valeur du développement durable. En raison de ce succès et du nombre conséquent de demandes, le fnn travaille sur une redéfinition des primes en se reconcentrant sur les projets les plus innovants ayant un impact sur la décarbonisation.

Type d'installation	Enoprimes	Fonds nova naturstroum
Pompe à chaleur air/eau unifamiliale	1 750 à 2 500 €	<i>aucune</i>
Pompe à chaleur air/eau multifamiliale	3 500 à 5 000 €	<i>aucune</i>
Installation solaire thermique avec appoint de chauffage	35 € /m2 de panneaux	<i>aucune</i>
Ventilation mécanique contrôlée avec récupération de chaleur	6 € /m2 de surface ventilée	<i>aucune</i>

N.B:

- Vous avez + 500 € Enoprimes bonus pour la suppression d'une chaudière à fioul et la mise en place d'une pompe à chaleur ou d'un chauffage au bois.
- Les pompes à chaleur doivent respecter certaines contraintes au niveau du bruit pour pouvoir bénéficier des aides.
- Les pompes à chaleur et batteries ne seront plus subventionnées par le fonds nova naturstroum car déjà soutenues par d'autres primes énergétiques.